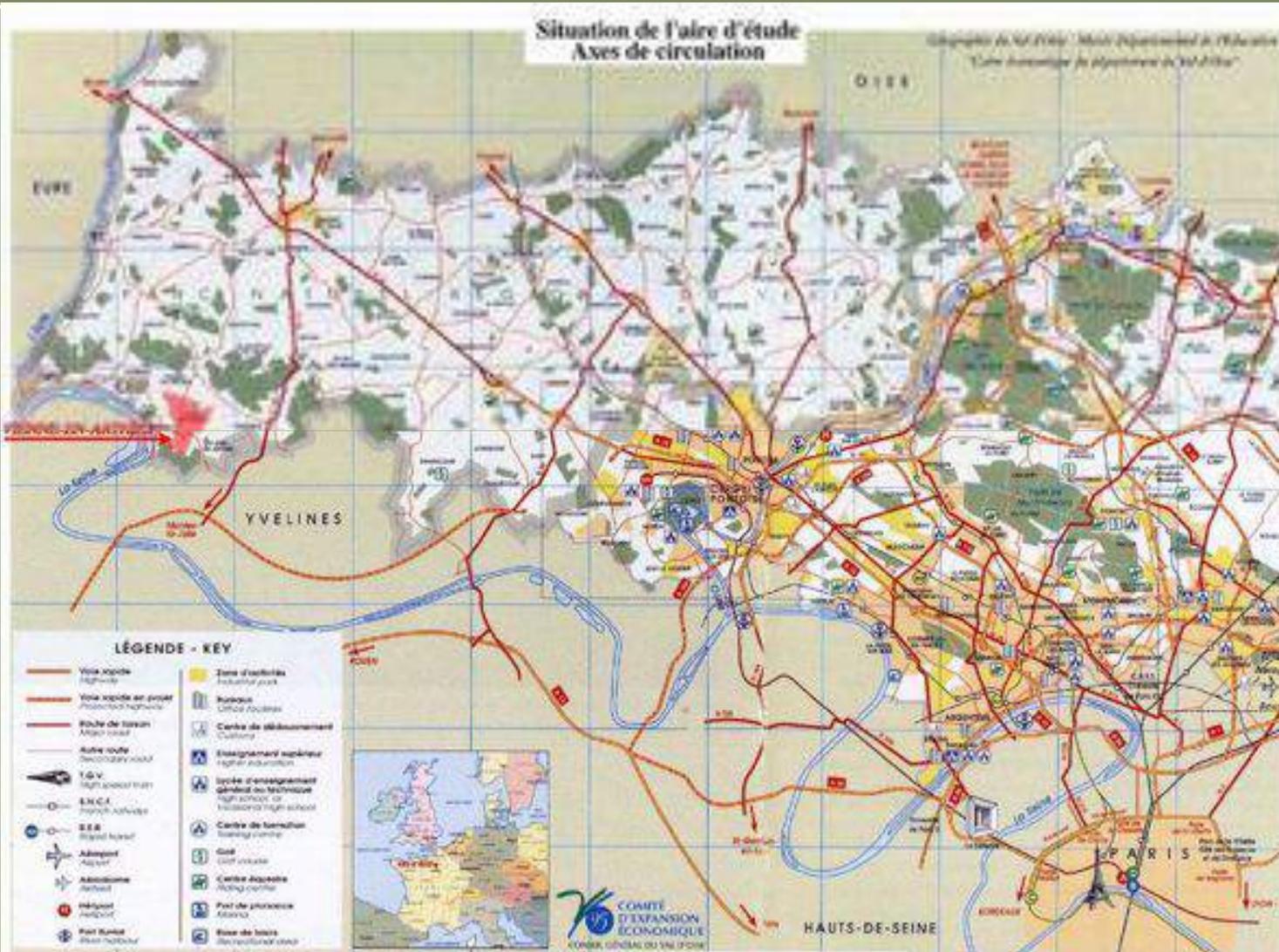


ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE VIENNE-EN-ARTHIES  
Colloque CAUE - 27 mars 2012



Protection du patrimoine bâti et  
paysager

# ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE VIENNE-EN-ARTHIES



Situation  
de l'aire d'étude

ELABORATION DU  
PLAN LOCAL  
D'URBANISME DE  
VIENNE-EN-ARTHIES



Plan de  
situation

Site bâti

La **structure urbaine** d'origine est éclatée en 3 hameaux distincts.

A l'est, le village de Vienne-en-Arthies,

Au centre le hameau des Millonnets

Au nord le hameau de Chaudry

Superficie du territoire: 376 ha  
Nombre d'habitants: 410  
Nombre de logements: 224

ELABORATION DU  
PLAN LOCAL  
D'URBANISME DE  
VIENNE-EN-ARTHIES



Photographie aérienne  
Couverture des sols

51,3% agricole  
41,3% forêts, prairie  
7,4% urbanisé

Les trois hameaux sont  
distants d'environ 600 m et  
séparés par des espaces  
Naturels.

# ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE VIENNE-EN-ARTHIES



Contexte  
paysager  
urbanistique  
et  
architectural

Grande richesse

➤ d'éléments bâtis  
d'intérêt

patrimonial au plan:

- historique
- architectural
- composition urbaine,
- morphologique,
- pittoresque,
- esthétique

➤ d'éléments paysagers

➤ de milieux naturels  
sensibles



VIENNE-EN-ARTHIES



S.A.R.L. d'Architecture et d'Urbanisme **Anne GENIN** et **Marc SIMON**  
Botaniste - **Olivier Nawrot**

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE VIENNE-EN-ARTHIES



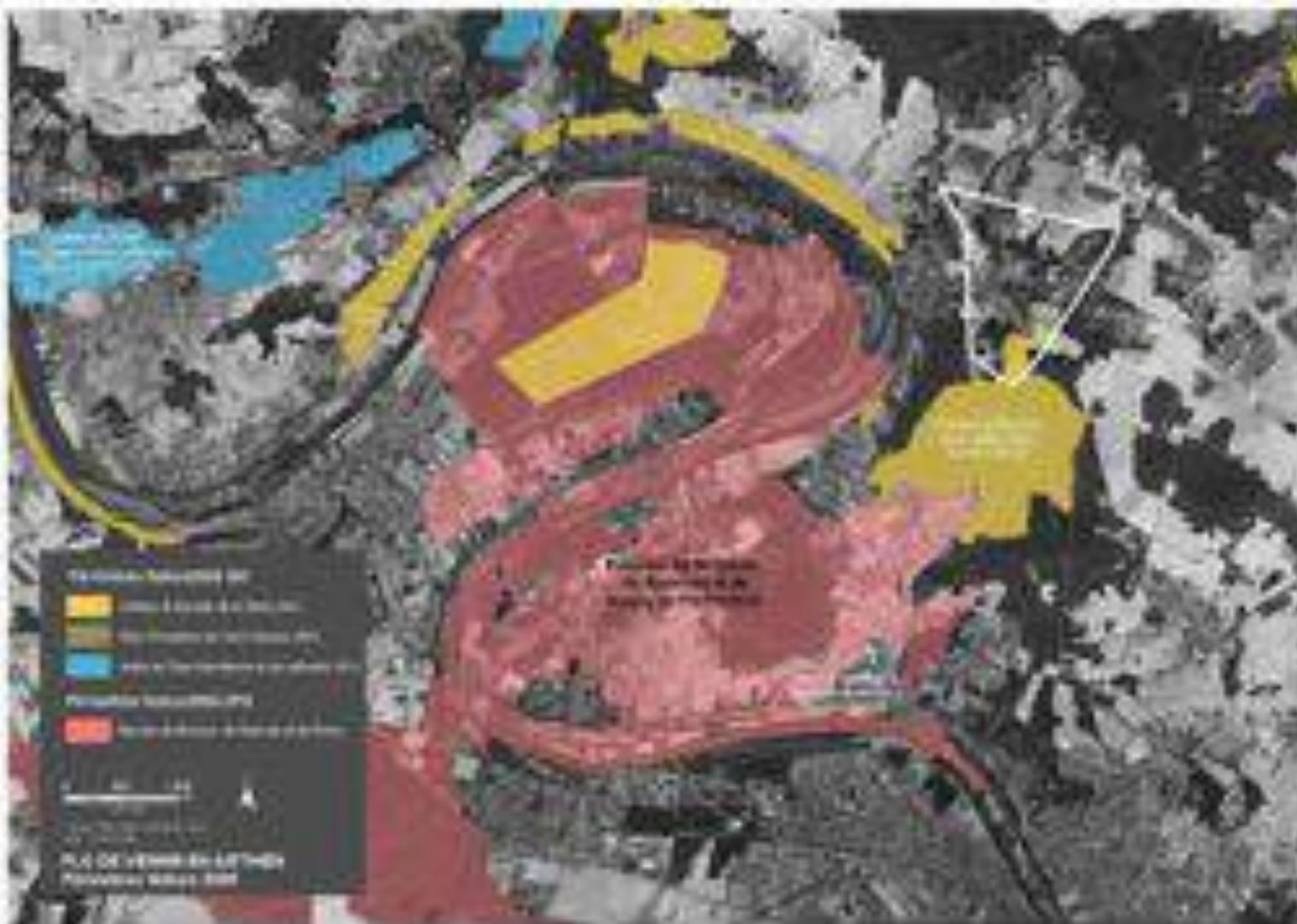
VIENNE-EN-ARTHIES

Le site



S.A.R.L. d'Architecture et d'Urbanisme Anne GENIN et Marc SIMON  
Botaniste - Olivier Nawrot

# ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE VIENNE-EN-ARTHIES



Evaluation  
Environnementale  
Stratégique

## NATURA 2000

### Site Natura 2000

L'extrémité sud de la commune (Vaulézard, les Fiches et sud de Maltaquin)

Fait partie du site  
**Natura 2000**

«Coteaux et  
bocles de la Seine  
(FR 1100797)»

proposé à la commission  
européenne en  
juillet 2003 et approuvé  
en décembre 2007.

### Habitats:

Prairie maigre de fauche  
de basse altitude,  
Pelouses sèches-semi  
Naturelles et faciès  
D'embuissonnement sur  
Calcaires  
Hêtraies calcicoles médio-  
Européennes.  
Préservation stricte

# ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE VIENNE-EN-ARTHIES

Inventaire des éléments à préserver – Méthodologie Plans historiques – plans du cadastre actuel



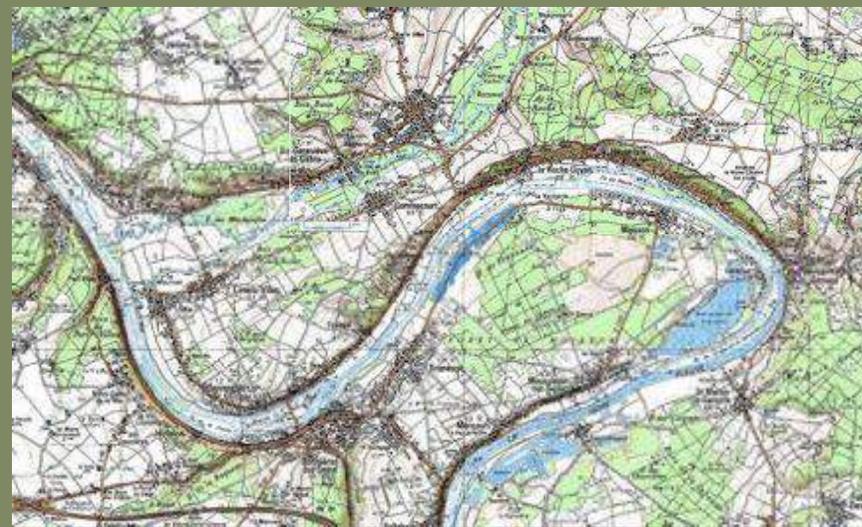
Carte de Cassini (XVIIIe)



Minute d'État Major entre 1827 et 1834



Carte d'État Major 1883



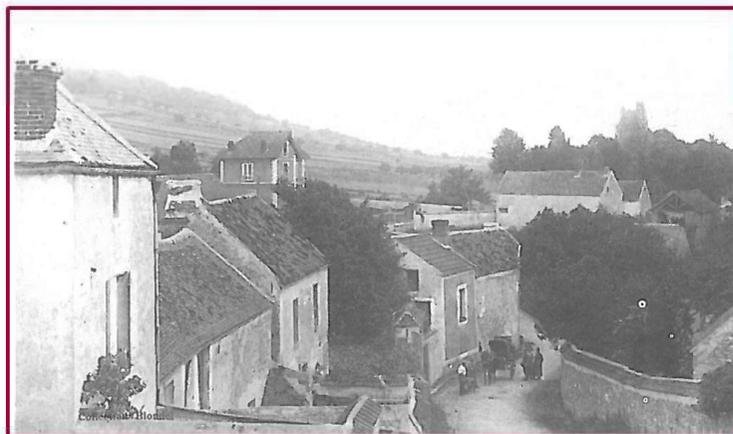
Carte IGN, période actuelle

ELABORATION DU  
PLAN LOCAL  
D'URBANISME DE  
VIENNE-EN-ARTHIES

Commune de VIENNE-EN-ARTHIES  
Le village au début du 20<sup>ème</sup> siècle



Les Millonnets



Cartes postales  
anciennes

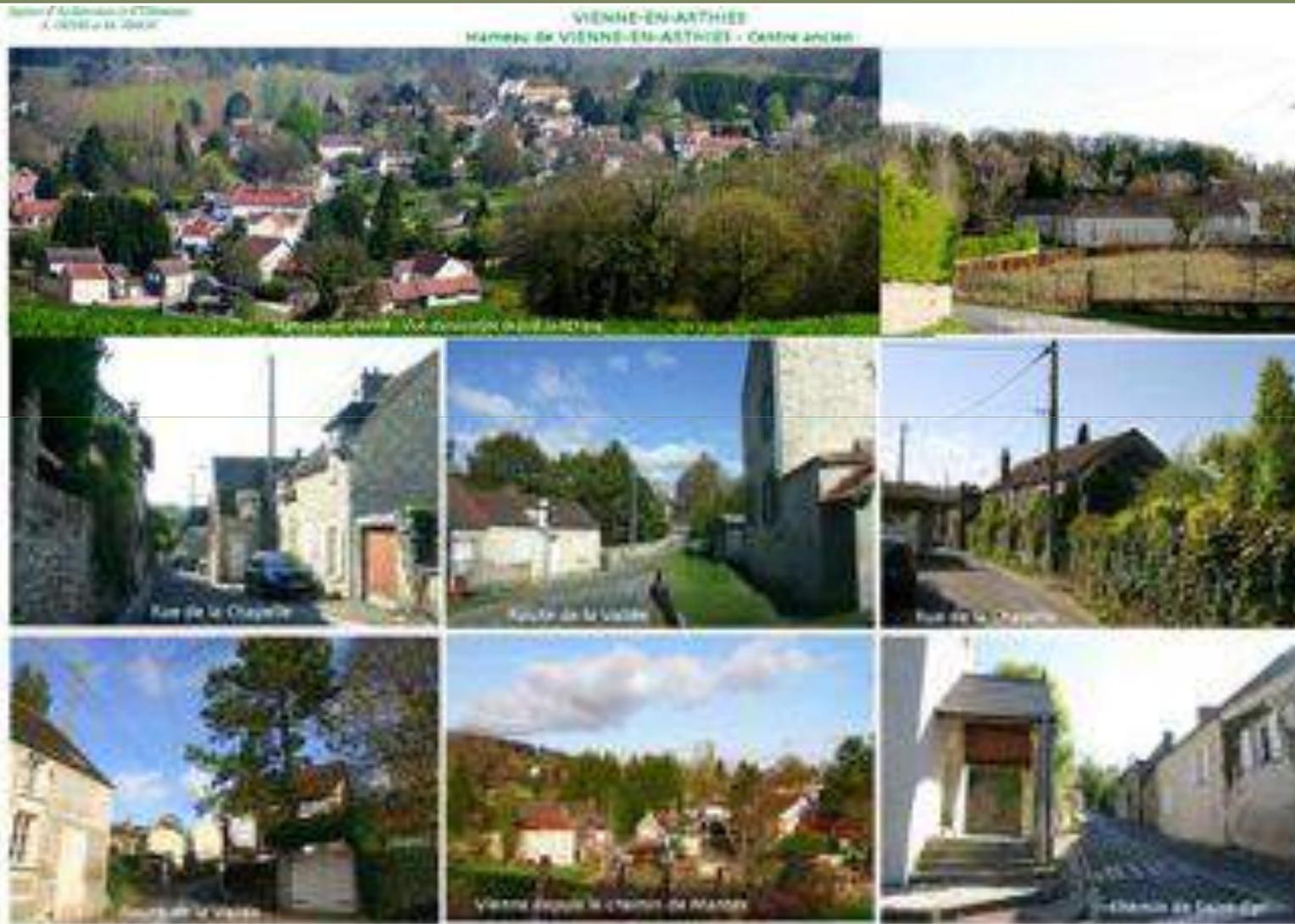
Inventaire du patrimoine

Bâti

Disposition urbaine

La disposition urbaine a  
peu évolué depuis le  
début du XX<sup>ème</sup> s. comme  
en témoignent les cartes  
postales anciennes.

# ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE VIENNE-EN-ARTHIES



## Site bâti

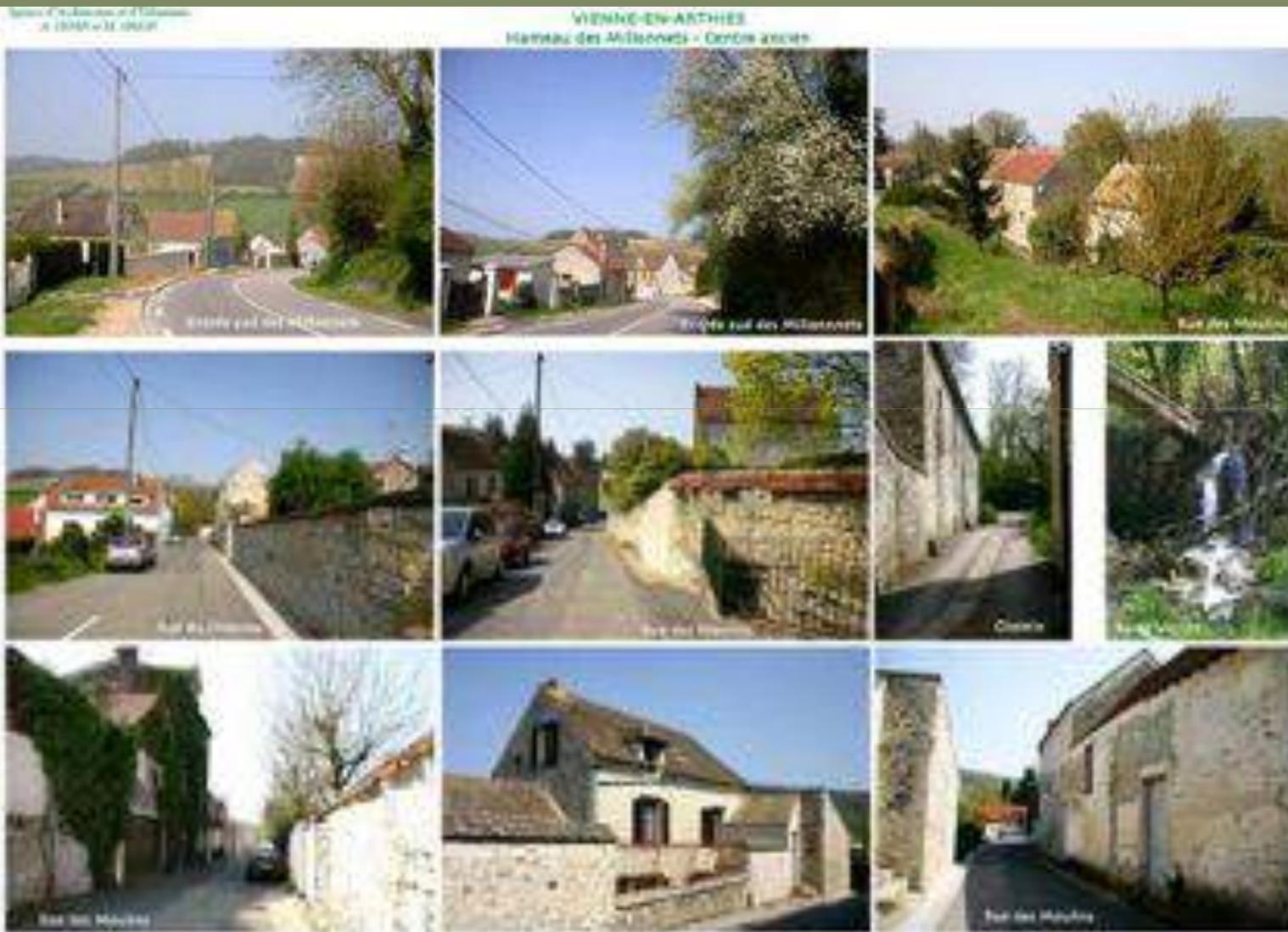
Le village  
Vienne-en-Arthies  
Centre ancien

Les **centres anciens** présentent une composition architecturale et paysagère de grande qualité:

-préservation de leur disposition d'origine,

- Protection
- Zonage spécifique - centres anciens

# ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE VIENNE-EN-ARTHIES



## Site bâti

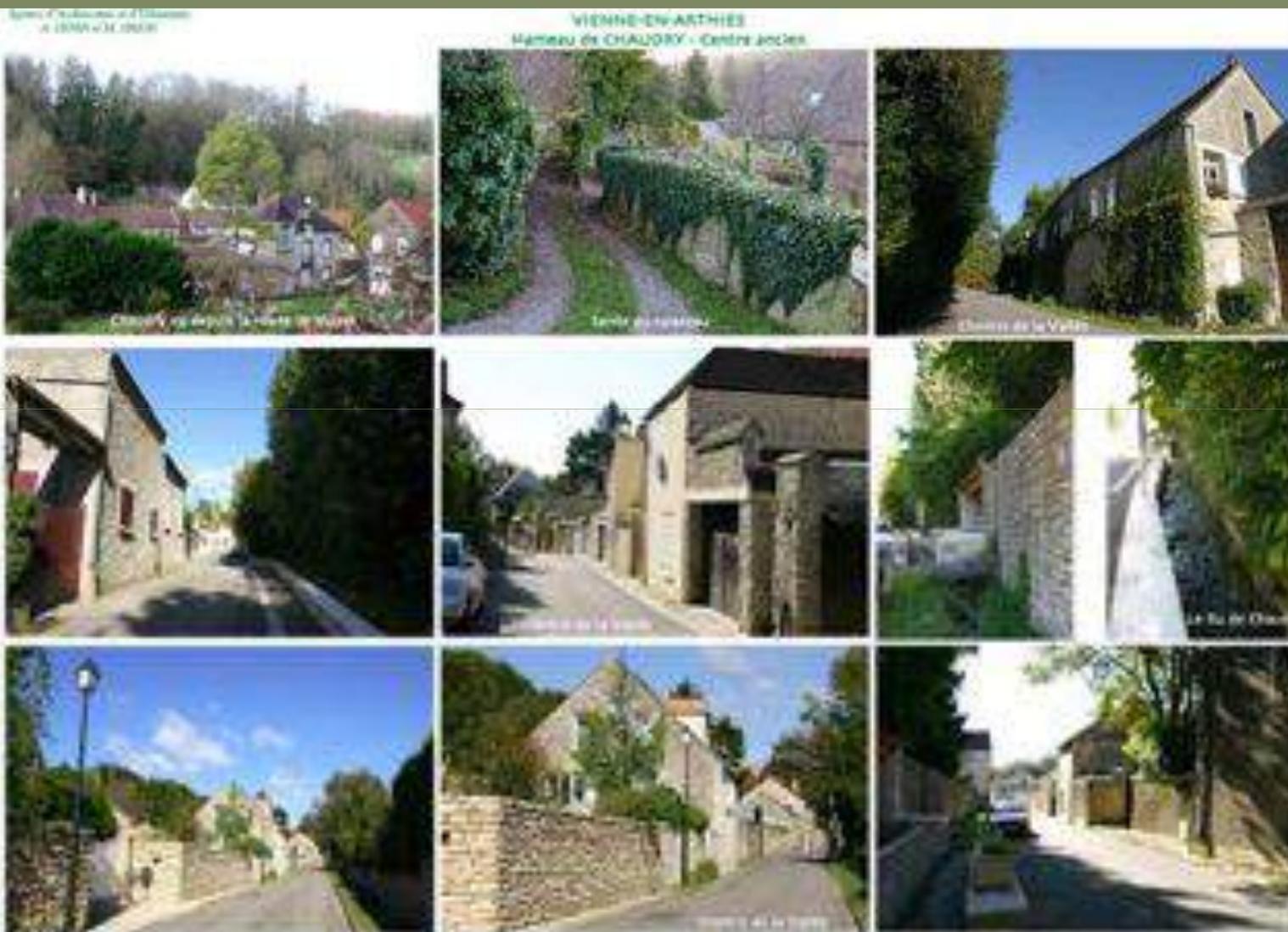
Le hameau des Millonnets  
Centre ancien

- homogénéité de la composition urbaine constituée de maisons rurales d'architecture traditionnelle vexinoise en alignement, de maisons bourgeoises, de corps de ferme typiquement vexinois,

-existence d'édifices de qualité: chapelle, moulins

-Protection  
-Éléments identifiés au plan de zonage, au plan de PADD, dans le règlement

# ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE VIENNE-EN-ARTHIES



## Site bâti

Le hameau de Chaudry  
Centre ancien

- qualité remarquable de l'écrin paysager qui encadre les hameaux et offre des vues sur leur silhouette d'ensemble et le grand paysage : prairie humide sillonnée par les rus en fond de vallée, pâturages, coteaux boisés ;

# ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE VIENNE-EN-ARTHIES



## Site bâti

### Patrimoine bâti Identifié

Diversité et richesse du patrimoine local:  
fontaines, lavoirs, sentes rurales, structures paysagères : haies arbustives, vergers...



# ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE VIENNE-EN-ARTHIES



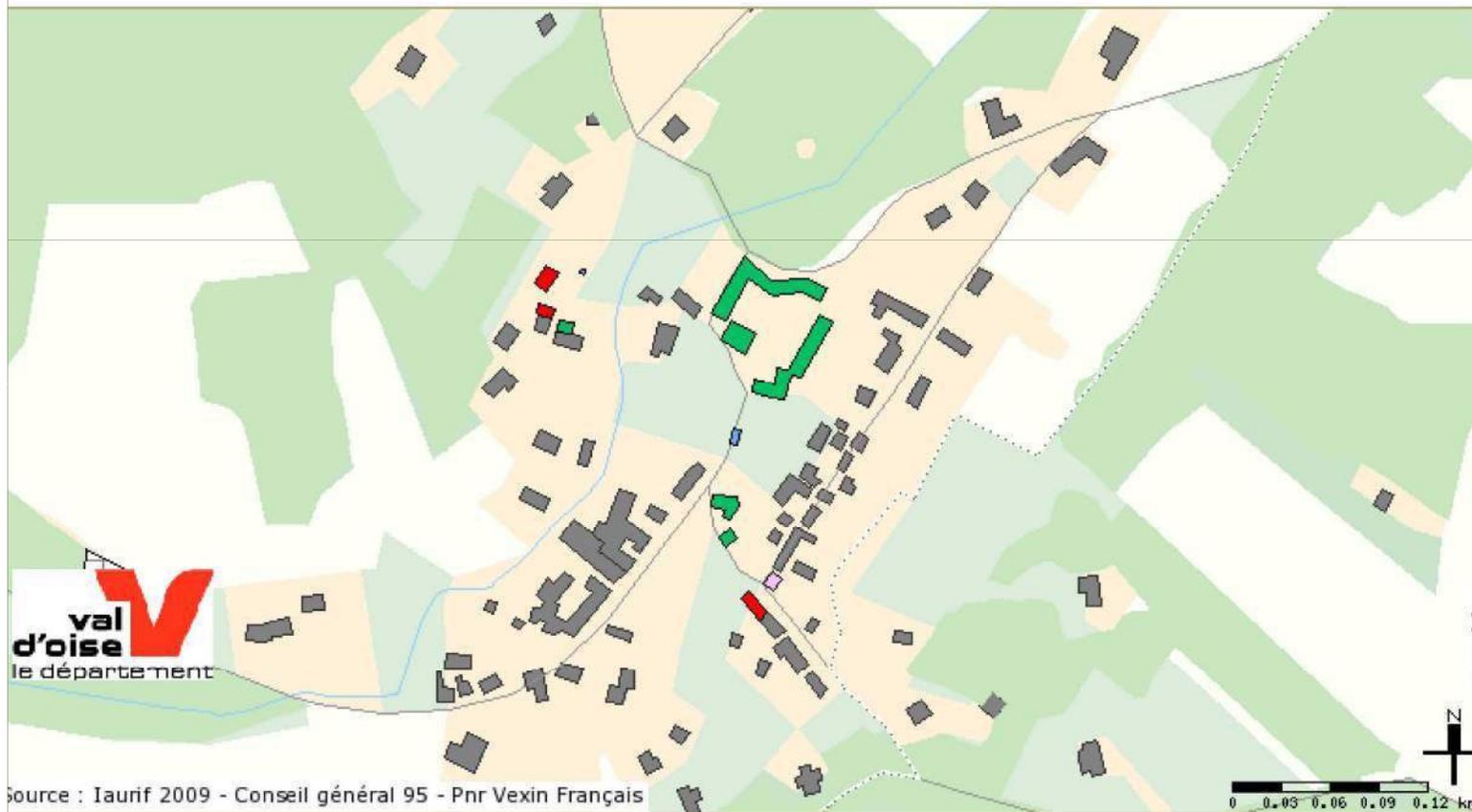
## Site bâti

Patrimoine bâti  
Identifié  
Inventaire VISIAU

Diversité et richesse du patrimoine local:  
Fermes, fontaines,  
lavoirs, sentes rurales,  
structures paysagères :  
haies arbustives,  
vergers...



## Le patrimoine bâti du PNR du Vexin Français



Source : Iaurif 2009 - Conseil général 95 - Pnr Vexin Français

© IAU îdF

## Chapelle Saint-Joseph



### Localisation

**Adresse** Rue de la Chapelle  
**Situation** Entrée de bourg  
**Coordonnée Lambert** 555957 - 151888  
**Référence cadastrale** AB 67 (1973)

**Commune** Vienne-en-Arthies  
**Canton** Magny-en-Vexin  
**Code Insee** 95656  
**Code Postal** 95510

### PROTECTION

S.I. (Boucles de la Seine) 9565601

### Typologie

**Classe** Patrimoine religieux **Type** Chapelle

### Description architecturale et historique

**Ensemble** Chapelle située à l'angle de 2 voies, dans le haut du bourg  
Edifice en moellons, enduit simulant la pierre sur la façade principale-Toit à 2 pentes en tuiles plates. Porche avec linteau en arc segmentaire reposant sur 2 piliers à chapiteaux moulurés. Oculus. Baie d'entrée sur façade côté rue et sur le chevet plat.

**Elément principal**

**Eléments complémentaires ou parties constituantes** Clocher en pans de bois ajouré d'arcs en accolade, surmonté d'une flèche d'ardoise. Coq de clocher en zinc-Bâtiment en appentis sur le côté droit.

**Historique** XVIIe siècle (1627): date portée à l'intérieur - XVIIIe siècle (fin): transformée en grange pendant la Révolution et jus qu'en 1864 - XIXe siècle (1865): la chapelle est réaffectée après restauration

## Ancien moulin de Villers dit Moulin de Pierre



### Localisation

**Adresse** 33 rue des Moulins  
**Situation** Hameau  
**Coordonnée Lambert** 554940 - 151840  
**Référence cadastrale** AD 31 (1973)

**Commune** Vienne-en-Arthies (Les Millonnets)  
**Canton** Magny-en-Vexin  
**Code Insee** 95656  
**Code Postal** 95510

### PROTECTION

S.I. (Boucles de la Seine) 9565610

### Typologie

**Classe** Patrimoine lié aux activités **Type** Moulin

### Description architecturale et historique

**Ensemble** Ancien moulin alimenté par une conduite forcée amenant l'eau du ru de Vienne

### Elément principal

**Eléments complémentaires ou parties constituantes Historique** Structure: 2 niveaux+double comble -Gros oeuvre: moellons enduits - Couverture: toit 2 pentes, tuiles plates -Ouvertures: régulières, 4 ouvertures sur pignon-Autres: girouette coq  
Plusieurs bâtiments annexes accolés au moulin. Portail avec auvent couvert de tuiles plates. Conduite forcée au-dessus de la voie XVIIIe siècle (fin)/XIXe siècle (début)

### Statut

### Commentaire

**Intérêt patrimonial**  
**Destination actuelle** Habitat  
**Etat (2003-2005)** Moyen  
**Risques** Moyen  
**Foncier** Privé

# ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE VIENNE-EN-ARTHIES

## Inventaire des sentes identifiées



Protection des chemins  
Au titre de  
l'article L 123-1-  
5-6°

P.D.I.P.R.



S.A.R.L. d'Architecture et d'Urbanisme **Anne GENIN** et **Marc SIMON**  
Botaniste - **Olivier Nawrot**



## Chemins — Relevé de terrain





## Chemin, muret



SECTION AB

LEGENDE	Départ du chemin Terminal du chemin Etat du chemin Plan départemental de randonnée pédestre	D T ET PDR
---------	--	---------------------

- CHEMIN DES CHAMPS CROSNIEIS CR N°41** PDR

D Cimetière  
T Route de Villeneuve  
ET Partie route bonne
- SENTE DE LA VERNICOLLE CR N°45** PDR

D Chemin de Mantes (hangar Beguin)  
T Chemin de Saint Cyr (la chapelle)  
ET Partie plate satisfaisante  
Partie descente travaux à réaliser (Pierres à relever mur et rû)
- CHEMIN DE LA PETITE VALLEE CR 43**

D Sente de la vernicolle (Porte Tersen)  
T Chemin du Parc CR 44  
ET NON entretenu
- CHEMIN DU PARC CR N°44**

D Chemin de Mantes  
T Grille parc de St Cyr  
ET Bon état - entretenu par broyage
- SENTE DES PICARDS CR N°42**

D Chemin des ChampsCrosniers  
T Route de la vallée du Roy  
ET Bon - souvent encombré (stationnement voitures)
- CHEMIN DE CHAUDRY à VIENNE CR N°34**

D Chemin des groulennes  
T Rue de la chapelle  
ET Non entretenu (ruissellement d'eau dans la partie basse + élagage)
- SENTE DES CHAMPS BAILLY CR N°49**

D Route de la vallée du roy  
T Rue de la chapelle  
ET Satisfaisant
- SENTE DES GROULENNES CR N°38**

D Route de Villeneuve  
T Propriété N°59 - (voie sans issu)  
ET Satisfaisant

Mise à jour le 02/08/2005



Chemins inscrits  
et  
Chemins non inscrits inclus dans un itinéraire

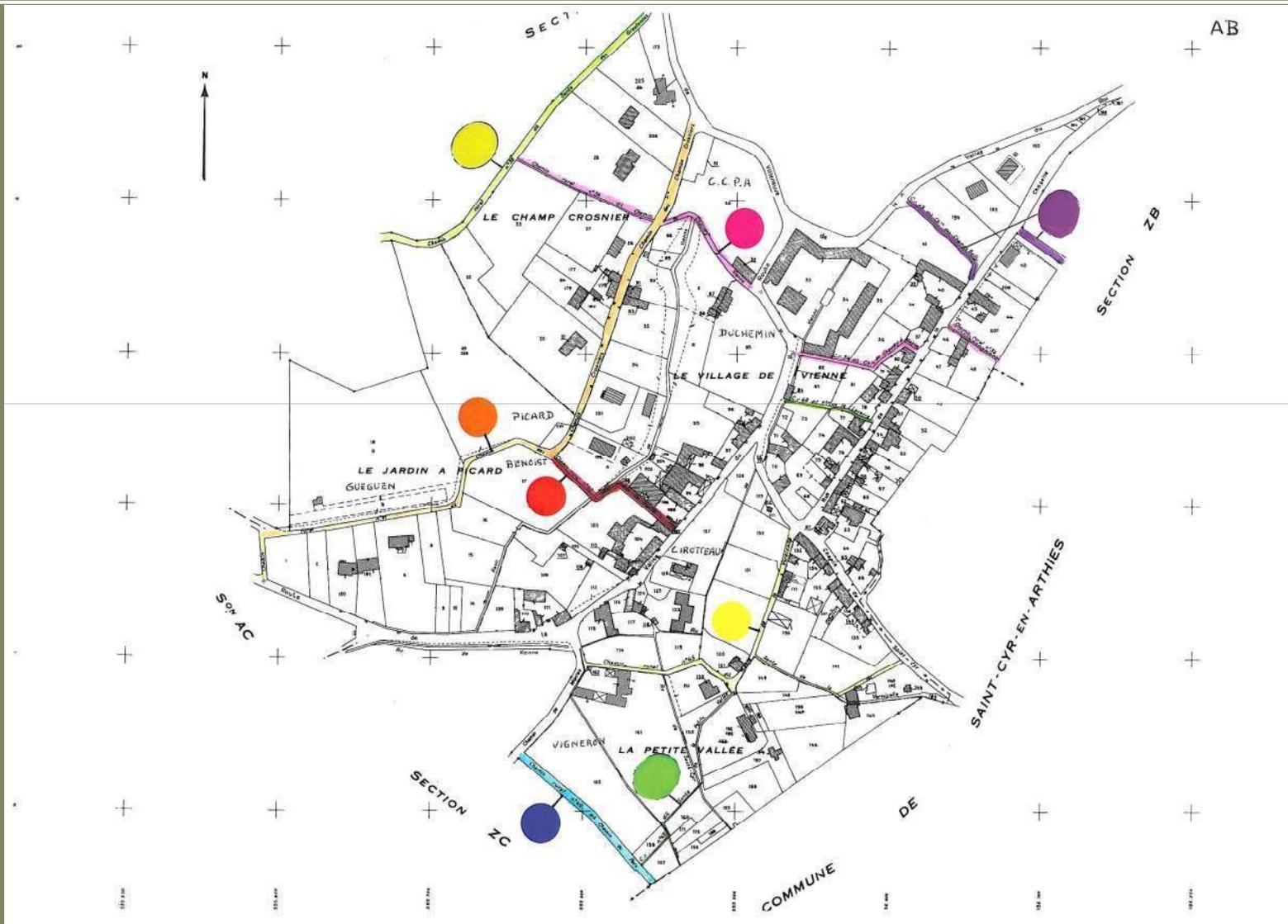
Id	Nom	Etat	Longueur
01	Chemin de la Vallée du Roy	ET	1.2
02	Chemin de la Vallée du Roy	ET	1.2
03	Chemin de la Vallée du Roy	ET	1.2
04	Chemin de la Vallée du Roy	ET	1.2
05	Chemin de la Vallée du Roy	ET	1.2
06	Chemin de la Vallée du Roy	ET	1.2
07	Chemin de la Vallée du Roy	ET	1.2
08	Chemin de la Vallée du Roy	ET	1.2
09	Chemin de la Vallée du Roy	ET	1.2
10	Chemin de la Vallée du Roy	ET	1.2
11	Chemin de la Vallée du Roy	ET	1.2
12	Chemin de la Vallée du Roy	ET	1.2
13	Chemin de la Vallée du Roy	ET	1.2
14	Chemin de la Vallée du Roy	ET	1.2
15	Chemin de la Vallée du Roy	ET	1.2
16	Chemin de la Vallée du Roy	ET	1.2
17	Chemin de la Vallée du Roy	ET	1.2
18	Chemin de la Vallée du Roy	ET	1.2
19	Chemin de la Vallée du Roy	ET	1.2
20	Chemin de la Vallée du Roy	ET	1.2
21	Chemin de la Vallée du Roy	ET	1.2
22	Chemin de la Vallée du Roy	ET	1.2
23	Chemin de la Vallée du Roy	ET	1.2
24	Chemin de la Vallée du Roy	ET	1.2
25	Chemin de la Vallée du Roy	ET	1.2
26	Chemin de la Vallée du Roy	ET	1.2
27	Chemin de la Vallée du Roy	ET	1.2
28	Chemin de la Vallée du Roy	ET	1.2
29	Chemin de la Vallée du Roy	ET	1.2
30	Chemin de la Vallée du Roy	ET	1.2
31	Chemin de la Vallée du Roy	ET	1.2
32	Chemin de la Vallée du Roy	ET	1.2
33	Chemin de la Vallée du Roy	ET	1.2
34	Chemin de la Vallée du Roy	ET	1.2
35	Chemin de la Vallée du Roy	ET	1.2
36	Chemin de la Vallée du Roy	ET	1.2
37	Chemin de la Vallée du Roy	ET	1.2
38	Chemin de la Vallée du Roy	ET	1.2
39	Chemin de la Vallée du Roy	ET	1.2
40	Chemin de la Vallée du Roy	ET	1.2
41	Chemin de la Vallée du Roy	ET	1.2
42	Chemin de la Vallée du Roy	ET	1.2
43	Chemin de la Vallée du Roy	ET	1.2
44	Chemin de la Vallée du Roy	ET	1.2
45	Chemin de la Vallée du Roy	ET	1.2
46	Chemin de la Vallée du Roy	ET	1.2
47	Chemin de la Vallée du Roy	ET	1.2
48	Chemin de la Vallée du Roy	ET	1.2
49	Chemin de la Vallée du Roy	ET	1.2
50	Chemin de la Vallée du Roy	ET	1.2
51	Chemin de la Vallée du Roy	ET	1.2
52	Chemin de la Vallée du Roy	ET	1.2
53	Chemin de la Vallée du Roy	ET	1.2
54	Chemin de la Vallée du Roy	ET	1.2
55	Chemin de la Vallée du Roy	ET	1.2
56	Chemin de la Vallée du Roy	ET	1.2
57	Chemin de la Vallée du Roy	ET	1.2
58	Chemin de la Vallée du Roy	ET	1.2
59	Chemin de la Vallée du Roy	ET	1.2
60	Chemin de la Vallée du Roy	ET	1.2
61	Chemin de la Vallée du Roy	ET	1.2
62	Chemin de la Vallée du Roy	ET	1.2
63	Chemin de la Vallée du Roy	ET	1.2
64	Chemin de la Vallée du Roy	ET	1.2
65	Chemin de la Vallée du Roy	ET	1.2
66	Chemin de la Vallée du Roy	ET	1.2
67	Chemin de la Vallée du Roy	ET	1.2
68	Chemin de la Vallée du Roy	ET	1.2
69	Chemin de la Vallée du Roy	ET	1.2
70	Chemin de la Vallée du Roy	ET	1.2
71	Chemin de la Vallée du Roy	ET	1.2
72	Chemin de la Vallée du Roy	ET	1.2
73	Chemin de la Vallée du Roy	ET	1.2
74	Chemin de la Vallée du Roy	ET	1.2
75	Chemin de la Vallée du Roy	ET	1.2
76	Chemin de la Vallée du Roy	ET	1.2
77	Chemin de la Vallée du Roy	ET	1.2
78	Chemin de la Vallée du Roy	ET	1.2
79	Chemin de la Vallée du Roy	ET	1.2
80	Chemin de la Vallée du Roy	ET	1.2
81	Chemin de la Vallée du Roy	ET	1.2
82	Chemin de la Vallée du Roy	ET	1.2
83	Chemin de la Vallée du Roy	ET	1.2
84	Chemin de la Vallée du Roy	ET	1.2
85	Chemin de la Vallée du Roy	ET	1.2
86	Chemin de la Vallée du Roy	ET	1.2
87	Chemin de la Vallée du Roy	ET	1.2
88	Chemin de la Vallée du Roy	ET	1.2
89	Chemin de la Vallée du Roy	ET	1.2
90	Chemin de la Vallée du Roy	ET	1.2
91	Chemin de la Vallée du Roy	ET	1.2
92	Chemin de la Vallée du Roy	ET	1.2
93	Chemin de la Vallée du Roy	ET	1.2
94	Chemin de la Vallée du Roy	ET	1.2
95	Chemin de la Vallée du Roy	ET	1.2
96	Chemin de la Vallée du Roy	ET	1.2
97	Chemin de la Vallée du Roy	ET	1.2
98	Chemin de la Vallée du Roy	ET	1.2
99	Chemin de la Vallée du Roy	ET	1.2
100	Chemin de la Vallée du Roy	ET	1.2



## Tracé des chemins communaux

- Définition
- Repère
- Entretien

# ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE VIENNE-EN-ARTHIES



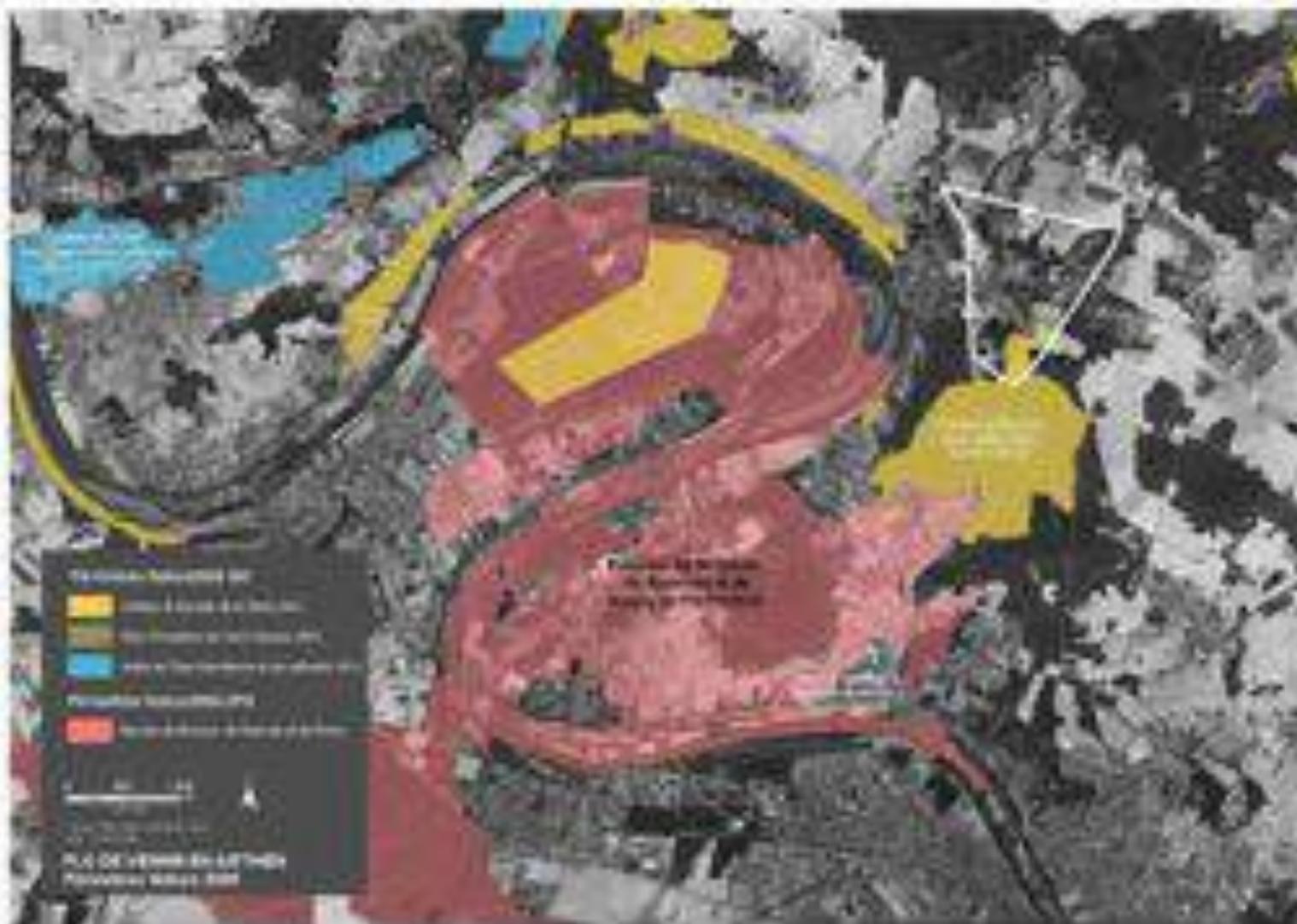
# ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE VIENNE-EN-ARTHIES



## Evaluation Environnementale Stratégique NATURA 2000

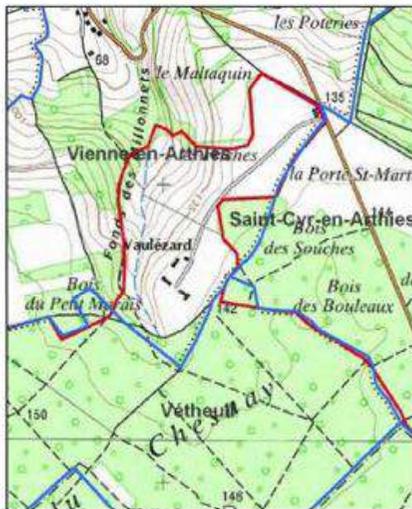
### Les milieux sensibles

Habitats remarquables:  
Prairie maigre de fauche  
de basse altitude,  
Pelouses sèches-semi  
Naturelles et faciès  
D'embuissonnement sur  
Calcaires  
Hêtraies calcicoles médio-  
européennes

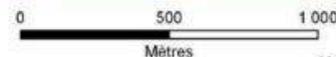




Habitats Natura 2000 Vienne-en-Arthies (Vaulézard)  
Coteaux et boucles de la Seine



- Prairies maigres de fauche de basses altitudes
- Sites à orchidées remarquables
- Sources pétrifiantes avec formation de Tuf en mosaïque avec 54.2 : Tourbière basse alcaline
- Limites communales
- Site Natura 2000 Coteaux et boucles de la Seine



Sources : DIREN IDF 2006, IGN 2006, Inter-Atlas 2008, PNRVF 2003 & 2006  
Carte réalisée par le PNRVF en juillet 2011



Prairie de fauche



Pelouse calcicole

# Eléments paysagers identifiés

## Vienne-en-Arthies – Perception d'ensemble



Le village de Vienne-en-Arthies- les Millonnets  
Plateau agricole



Les coteaux



La vallée du Roy – Pâturages



Le plateau agricole



Prairies – vergers



Coteaux et massifs boisé



## Eléments du patrimoine paysager -Verger





## Vergers





## Rus, milieux humides





## Lisières et haies





## Prairies complantées





## Prairies pâturées



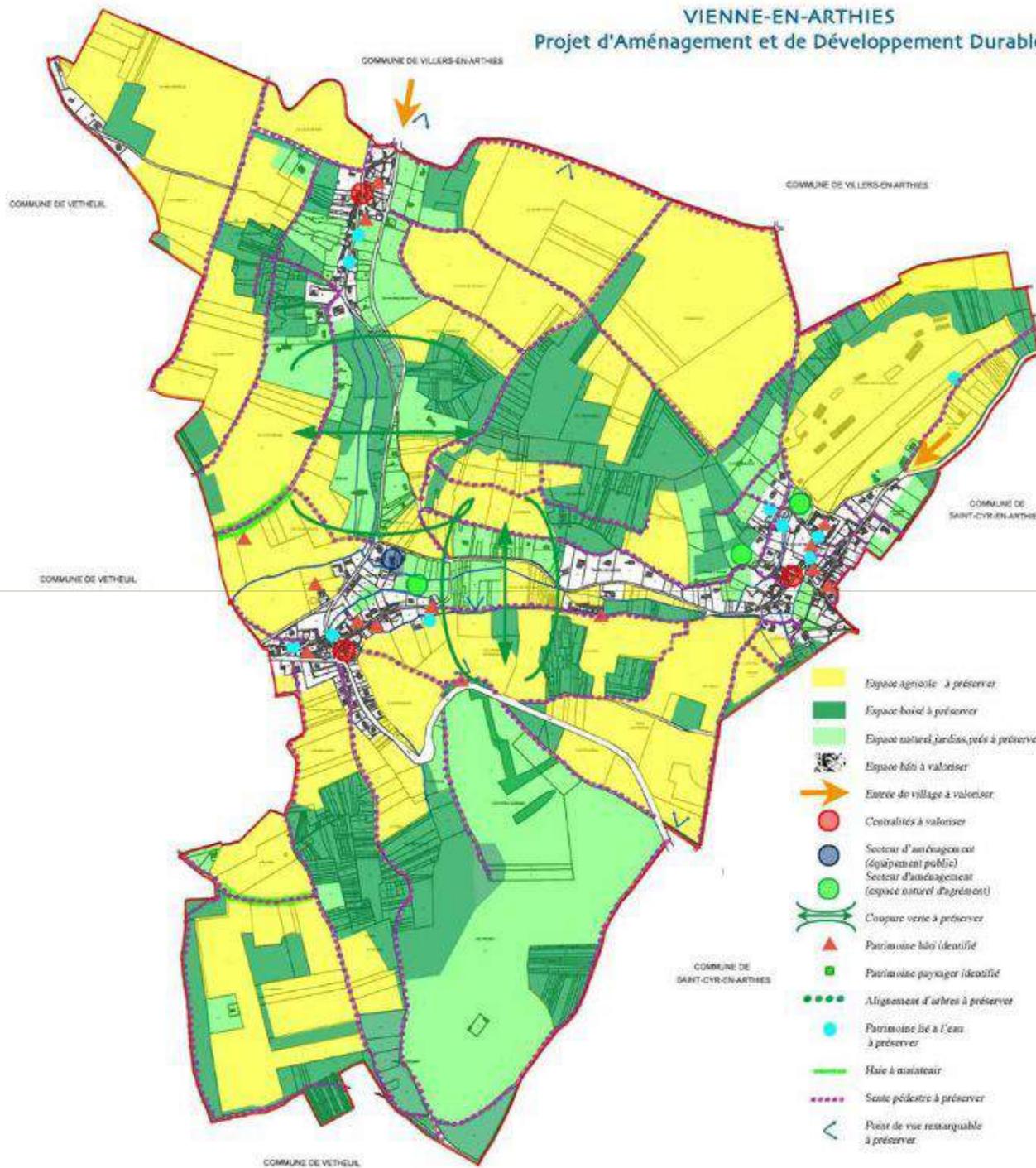


Vieux murets, chemins creux, jardins et vergers



ELABORATION  
DU PLAN LOCAL  
D'URBANISME  
DE  
VIENNE  
- EN -  
ARTHIES

VIENNE-EN-ARTHIES  
Projet d'Aménagement et de Développement Durable



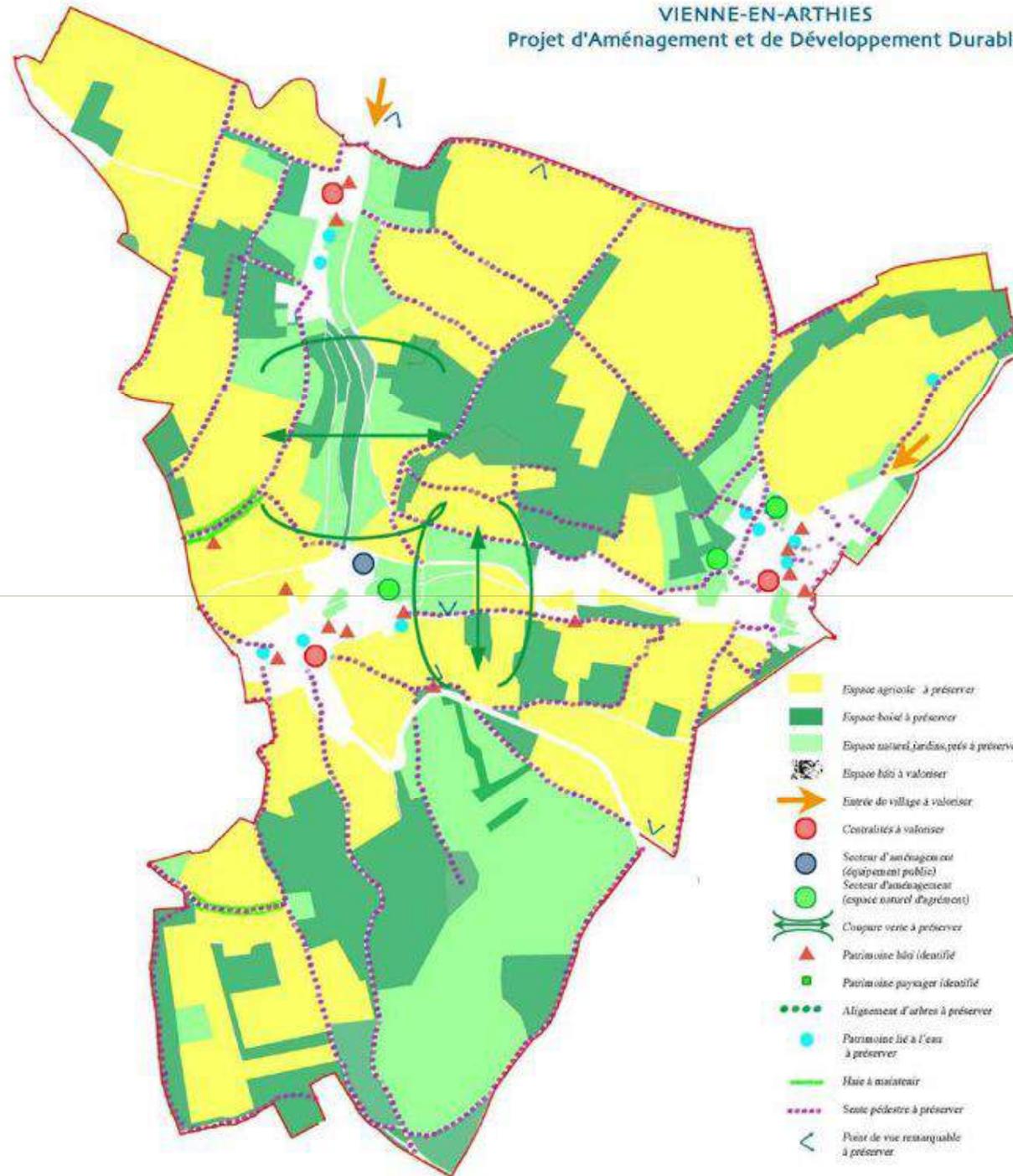
Juin 2011

ELABORATION  
DU PLAN LOCAL  
D'URBANISME  
DE  
VIENNE  
- EN -  
ARTHIES

VIENNE-EN-ARTHIES  
Projet d'Aménagement et de Développement Durable



Le P.A.D.D.



## Projet d'Aménagement et de Développement Durable

### **1 – Préserver l'identité urbaine et paysagère du village, valoriser le caractère patrimonial des cœurs de hameaux,**

Valoriser et préserver le caractère des centres anciens des cœurs de hameaux:

- protéger les éléments du patrimoine bâti traditionnel identifiés,
- mettre en œuvre des dispositions réglementaires adaptées,
- favoriser la qualité environnementale des nouvelles constructions et extensions éventuelles.

Préserver la continuité des alignements bâtis des centres anciens (typique du Vexin), la mise en valeur des façades caractéristiques de village, l'intégration du bâti à la topographie.

Maintenir la densité des noyaux anciens en favorisant le renouvellement urbain interne au tissu bâti existant .

Préserver la composition d'ensemble remarquable du hameau de Chaudry et son insertion harmonieuse dans le paysage.

### **2 – Maintenir la cohérence urbaine et paysagère par l'alternance de « coupures vertes » et de secteurs bâtis maîtrisés**

Respecter les séquences paysagères et bâties qui structurent la disposition originelle spécifique de la commune, scindée en hameaux, en maintenant les espaces naturels entre les différentes entités bâties.

### **3— Favoriser la diversité du parc de logements la création de logements locatifs**

Autoriser les possibilités d'évolution et de valorisation des corps de ferme en privilégiant leur restauration à l'intérieur du volume bâti existant, afin de préserver le caractère du village et le dynamiser,

Permettre une mixité des fonctions en autorisant leur reconversion en logements de tailles diversifiées, en activités non nuisantes ou en bureaux,

Favoriser la création de logements locatifs de petite taille pour diversifier le parc de logements.

## Projet d'Aménagement et de Développement Durable

### **4 – Améliorer et développer les équipements publics**

- Prévoir un espace pour l'aménagement d'un terrain de loisirs, d'une aire de stationnement paysagère, d'un restaurant scolaire proche des équipements publics existants au hameau des Millonnets.
- Aménager un verger communal dans le hameau de Vienne-en-Arthies.
- Développer les aménagements liés à la préservation de son environnement rural, notamment les chemins de promenade. Favoriser le tourisme vert et culturel.

### **5 — Améliorer les conditions de circulation et de stationnement**

Poursuivre la politique d'amélioration des conditions de circulation et de stationnement dans le village, en réservant un espace pour le stationnement à proximité des équipements publics existants ou à créer.

### **6 – Préserver l'environnement rural, la biodiversité des milieux naturels, la qualité du paysage, et les points de vue remarquables**

Préserver les espaces naturels et la biodiversité associée à la mosaïque de milieux d'intérêts écologiques, faunistique et floristique remarquables.

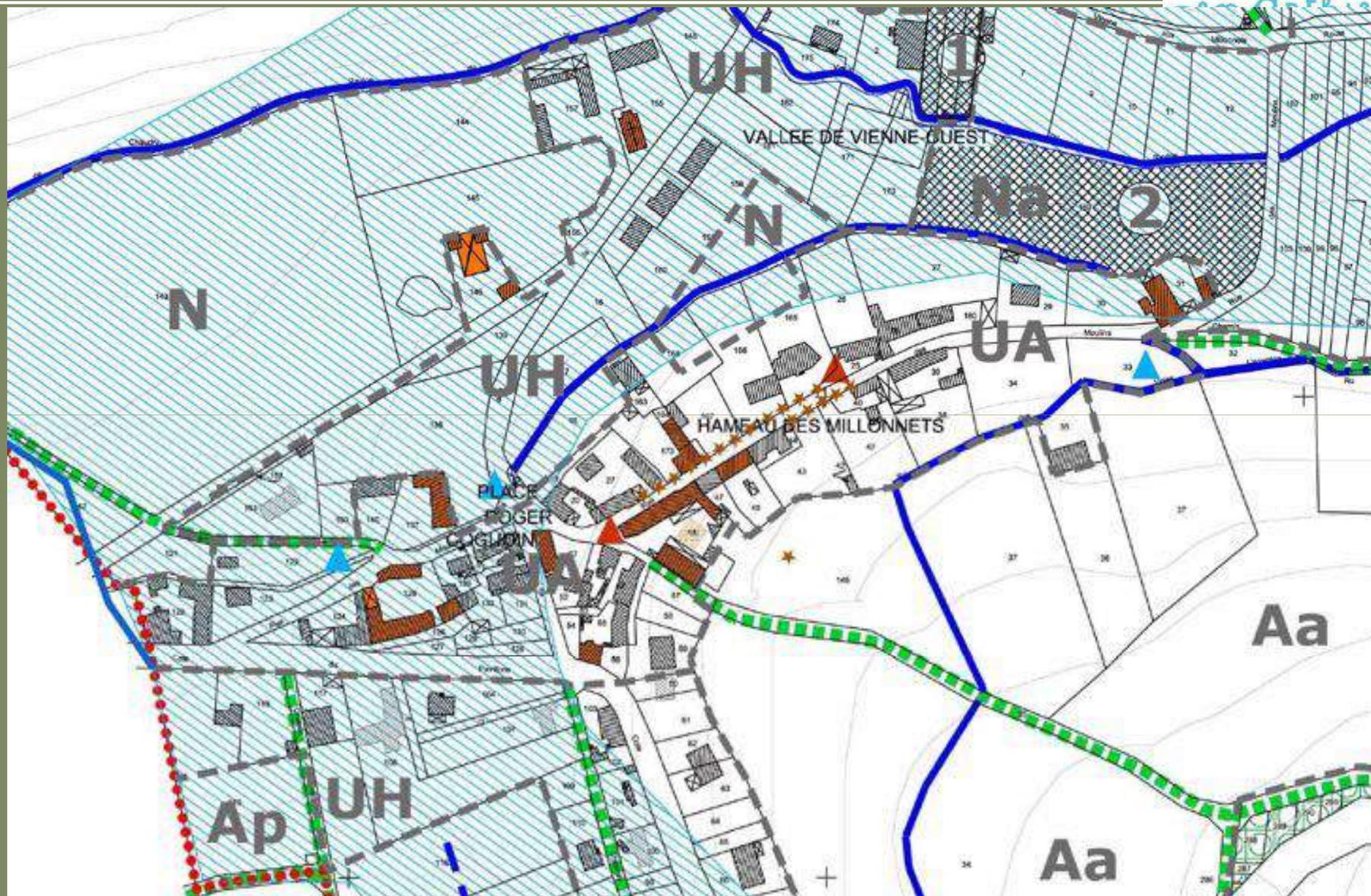
Favoriser les continuités biologiques.

Préserver les points de vue remarquables localisés sur le territoire : du village vers l'horizon lointain, des espaces naturels environnants vers le village et au sein des séquences urbaines et paysagères du village.

Préserver les jardins, prés et boisements qui bordent le village, contribuent à la qualité du site et assurent une protection paysagère du secteur bâti.

Préserver les espaces agricoles qui participent à l'entretien du paysage.

ELABORATION  
DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE VIENNE - EN - ARTHIES



Le plan de zonage

# ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE VIENNE - EN - ARTHIES



## Le règlement

### Éléments remarquables du patrimoine

Les éléments du patrimoine local localisés au plan de zonage devront impérativement être conservés ou reconstruits à l'identique.

Il s'agit de :

#### Les Millonnets:

- Moulin Madame - 5 rue des Moulins
- Ancienne Ferme - 4 rue des Moulins
- Ancienne Ferme - 18 rue des Moulins
- Ancien moulin de Villers dit Moulin de Pierre et conduite forcée-33 rue des Moulins
- Lavoir - Place Roger Coquoin
- Petit lavoir – rue des Moulins
- Maison - Côte du Pavillon
- Ancienne exploitation - angle de la rue du Chesnay et de la rue des Moulins
- Petite croix de pierre devant le 18 rue des Moulins
- Maison mitoyenne - 22 rue des Moulins
- Croix insérée dans un mur - 25 rue des Moulins
- Croix en pierre isolée – Chemin des Millonnets à Vétheuil
- Murs de moellons identifiés - rue des Moulins

#### Chaudry

- Habitation - 1 sente du ruisseau
- Le Moulin de Chaudry - 2 sente du ruisseau
- Lavoir - chemin de la Vallée
- Lavoir privé - 16 chemin de la Vallée
- Murs de moellons identifiés chemin de la Vallée

#### Vienne

- Chapelle - rue de la Chapelle
- Maison - 1 sente de la Vernicolle
- Grande ferme - 64 route de la vallée du Roi
- Lavoir - Route de la Vallée du Roi
- Habitation et lavoir - 1 chemin de Saint-Cyr
- Murs de moellons identifiés rue de la Vallée du roi

Des travaux sur les éléments protégés au titre de l'article L 123-1-5.7° du Code de l'Urbanisme pourront être exécutés dès lors qu'ils sont conçus dans le sens d'une préservation des caractéristiques esthétiques ou historiques des dits éléments.

Leur démolition en vue de leur suppression ne sera pas autorisée. Une dérogation à cette disposition pourra être possible en cas de vétusté empêchant leur réhabilitation ainsi que pour les bâtiments encadrant les cours de ferme identifiées, à condition que la composition bâtie existante en périphérie de la cour soit recréée.

Les murs de clôture pourront être modifiés en vue de la création d'un accès ou pour permettre l'édification d'un bâtiment ou l'évacuation des eaux de ruissellement pluvial.